



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : élection du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.4 et L 2122.7, Considérant que la présidence de séance est assurée par le doyen d'âge, Monsieur Jean-Paul COPIN pour l'élection du Maire,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Maire,

Considérant que le Maire est élu, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Après appel à candidature, un candidat s'est déclaré : Madame Annie GOUPIL.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- bulletins blancs : 5
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 15

A obtenu :

- Mme GOUPIL : 24 voix

Madame GOUPIL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et immédiatement installée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance

Pour copie conforme,

Le Maire


Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : désignation du nombre des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122.2,
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximal de huit adjoints,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de la ville de Flines-les-Râches, à l'unanimité, décide la détermination à huit postes du nombre d'Adjoints au Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire


Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : élection des Adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.4 et L 2122.7.2,
Vu la délibération du 30 mars 2014 fixant à huit le nombre d'adjoints,
Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des huit adjoints au Maire,
Considérant que les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que le vote doit avoir lieu au scrutin secret,
Considérant que seule une liste a été déposée,
Sur le rapport de Madame GOUPIL et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Procède à l'élection des huit adjoints au Maire conformément aux dispositions des articles L 2122.4 et L 2122.7.2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Premier tour :

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 15

Liste	Voix
Annie Monnier	24

Proclame élus aux fonctions d'adjoints les candidats de la liste ayant recueilli 24 voix,

Précise que les huit adjoints élus dans l'ordre de présentation de la liste sont :

- 1^{ère} adjointe : Annie Monnier
- 2^{ème} adjoint : Jean-Paul Copin
- 3^{ème} adjointe : Muriel Doudok
- 4^{ème} adjoint : Simon Lesur
- 5^{ème} adjointe : Dominique Verbrugge
- 6^{ème} adjoint : Philippe Martin
- 7^{ème} adjointe : Carine Olejniczak
- 8^{ème} adjoint : Philippe Pollet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugghe, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : Conseillers Municipaux délégués

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée des Conseillers Municipaux délégués et de leur délégation :

- Fanny Chrétien, déléguée au logement et à la lutte contre l'insalubrité,
- Charafa Ben Lebsir, déléguée à la communication,
- Jimmy Jaworowski, délégué au sport et au numérique,
- Pierre Descatoire, délégué à l'environnement (propreté et gestion des fossés).

Ces désignations n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugghe, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : charte de l'élu local

Conformément à la loi 2015-366 du 31 mars 2015, Madame le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévu à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Copie de cette charte était jointe à la note de synthèse de ce Conseil Municipal tout comme le chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2133-1 à D 2123-28).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,



Le Maire

(Signature)
Annie GOUPIL

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

28 MAI 2020

ARRIVEE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : régime indemnitaire des élus – Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le régime indemnitaire des élus est codifié aux articles L2123-20 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la commune et ont pour objet d'assurer une réparation forfaitaire du fait de la réduction des activités personnelles.

Elles sont déterminées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et au nombre d'habitants de la commune. Elles sont soumises à une retenue à la source libératoire de l'impôt sur le revenu.

Pour notre strate d'habitants (3500 à 9999), le taux maximal pour le Maire est de 55% de l'indice brut terminal et de 22% pour les adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le total des indemnités de fonction à l'intérieur de l'enveloppe globale prévue à l'article 6531 des dépenses de fonctionnement.

Le taux proposé pour l'indemnité du maire serait de 55% de l'IB terminal, celle des Adjoints de 15,7% et celle des conseillers municipaux délégués de 9,57%.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce régime indemnitaire et les taux proposés par 24 voix pour et 5 abstentions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Annie GOUPIL





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugghe, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëlle Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : élection des représentants au CCAS

Présidé de droit par Madame le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire. Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'association :

- personnes âgées et retraitées,
- personnes handicapées,
- secteur de l'insertion et lutte contre l'exclusion,
- union départementale des associations familiales.

Les représentants du Conseil sont élus en son sein au scrutin de listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste et les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

2 listes ont été déposées pour 6 sièges du collège d'élus :

- pour la Majorité : Annie Monnier, Christelle Lambert, Charafa Ben Lebsir, Annie Butruille, Pierrette Loquet, Simon Lesur,
- pour la liste Rassemblement Flinois : Noëlle Rapisarda, Martine Montet-Warin, Christian Coulon, Jean-Michel Zabinski, Christian Lannoy.

Après élection au scrutin secret de listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les résultats sont les suivants :

- liste Majorité : 24 voix contre 5 pour Rassemblement Flinois
- quotient électoral : 4,8

Ces résultats attribuent 5 sièges à la liste de la Majorité et un à la liste pour le Rassemblement Flinois.

Sont donc élues : Annie Monnier, Christelle Lambert, Charafa Ben Lebsir, Annie Butruille, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Annie GOUPIL

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

28 MAI 2020

ARRIVEE



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugghe, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : élection des délégués au SICAEI

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a obligation en vertu du code Général des Collectivités Territoriales d'élire au scrutin secret 2 délégués titulaires et 2 suppléants au SICAEI, Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée.

Ont été reçues les candidatures de :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • pour la Majorité :
délégués titulaires : Mme Muriel Doudok
Mme Nicole Roger
délégués suppléants : Mme Pierrette Loquet
M. Pierre Descatoire | <ul style="list-style-type: none"> • pour la liste Rassemblement Flinois :
délégués titulaires : Mme Martine Montet-Warin
M. Christian Coulon
délégués suppléants : Mme Noëllie Rapisarda
M. Christian Lannoy |
|---|--|

Après élection au scrutin secret, ont obtenu :

- liste Majorité : 24 voix
- liste Rassemblement Flinois : 5 voix

Sont donc déclarés élus délégués au SICAEI : Mesdames Doudok et Roger titulaires, et Madame Loquet et Monsieur Descatoire, suppléants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire


Annie GOUPIL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : désignation d'un grand électeur appelé à constituer le collège d'arrondissement de Douai pour la compétence « défense extérieure contre l'incendie »

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L 5711-1, L 5211-7 et L 5211-8, L 5212-8 et L 5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN et notamment les modifications adoptées par le Comité Syndical lors de ses réunions en dates des 25 juin et 12 novembre 2013,

Vu la population totale de la commune connue au premier janvier 2014,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN avec transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux les 23 et 30 mars 2014 et, par voie de conséquence, le renouvellement du comité du SIDEN,

Considérant que le renouvellement du comité du SIDEN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « défense extérieure contre l'incendie » d'un grand électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de Douai. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au comité du SIDEN chargés de représenter, au sein de ce comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1 : 2 candidatures ont été reçues : Monsieur Christophe Dumoulin et Monsieur Christian Coulon.

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- nombre d'inscrits : 29
- nombre de votants : 29
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

- Christophe Dumoulin : 24 voix
- Christian Coulon : 5 voix

Est élu :

Monsieur Christophe Dumoulin

Adresse : 56 bis boulevard des Alliés 59148 Flines-les-Râches

Date de naissance : 17.02.1968

Comme grand électeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de Douai ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du comité du SIDEN et au titre de la compétence « défense extérieure contre l'incendie », l'ensemble des membres du syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Article 2 : Madame le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Amir GOUPIIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugghe, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au PNR

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a obligation en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire au scrutin secret 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Syndicat des Communes intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Ont été reçues les candidatures de :

- délégués titulaires : M. Philippe Martin
M. Jean-Michel Zabinski
- délégués suppléants : M. Simon Lesur
Mme Martine Montet-Warin

Après élection ont obtenu :

- délégués titulaires : M. Philippe Martin 24 voix
M. Jean-Michel Zabinski 5 voix
- délégués suppléants : M. Simon Lesur 24 voix
Mme Martine Montet-Warin 5 voix

Sont donc déclarés élus délégués au Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Scarpe Escaut : M. Philippe Martin titulaire et M. Simon Lesur suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire


Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : élection de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire rappelle les conditions d'établissement de la commission d'appel d'offres pour les communes de plus de 3500 habitants. Elle comprend le maire ou son représentant et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil Municipal élus, au scrutin secret de listes sans panachage ni vote préférentiel selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent reprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges.

Deux listes ont été reçues :

- Pour la Majorité :
Simon Lesur, Philippe Pollet, Fanny Chrétien, Jérôme Deneuillers, Annie Monnier, pour les titulaires
Jean-Paul Copin, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Dominique Verbrugge, Pierre Dhinaut, pour les suppléants
- Pour la liste Rassemblement Flinois :
Jean-Michel Zabinski, Martine Montet-Wartin, pour les titulaires
Christian Coulon, Christian Lannoy, pour les suppléants

Après élection au scrutin secret, la liste de la Majorité obtient 24 voix contre 5 pour le Rassemblement Flinois.

Le quotient électoral est de 5,8 (29/5).

Sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Titulaires : Simon Lesur, Philippe Pollet, Fanny Chrétien, Jérôme Deneuillers, Jean-Michel Zabinski
- Suppléants : Jean-Paul Copin, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Dominique Verbrugge, Christian Coulon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,



Le Maire

Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugghe, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëlle Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : élection des représentants à la commission communale de sauvegarde

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 prévoit la création d'un plan communal de sauvegarde qui complète le dispositif ORSEC dans les communes concernées par un plan particulier d'intervention. Il sera complémentaire à ceux qui seront mis en place dans le cadre de Plan de Prévention des Risques Technologiques prescrit par le Préfet en ce qui concerne le dépôt EPC France (anciennement Nitro Bickford).

2 listes sont déposées :

- pour la Majorité : Jean-Paul Copin, Simon Lesur, Philippe Pollet, Christophe Dumoulin, Philippe Martin
- pour le Rassemblement Flinois : Christian Lannoy, Martine Montet-Warin, Christian Coulon, Noëlle Rapisarda, Jean-Michel Zabinski

Sont élus à cette commission par 24 voix contre 5, les représentants du Conseil Municipal suivants : Jean-Paul Copin, Simon Lesur, Philippe Pollet, Christophe Dumoulin, Philippe Martin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,



Le Maire

 Annie GOUPIL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

En vertu de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées doit être installée dans chaque commune de plus de 5000 habitants.

Le Maire arrête la liste des membres de la commission et la préside. Elle comprend des conseillers municipaux, des représentants des usagers et des personnes handicapées.

Sont élus à cette commission, à l'unanimité, les représentants du Conseil Municipal suivants : Muriel Doudok, Christophe Dumoulin, Nicole Roger, Jean-Paul Copin, Charafa Ben Lebsir, Jimmy Jaworowski, Sylvie Lowys, Yves Fauquette, Noëllie Rapisarda, Christian Lannoy.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire



Annie GOUPIL

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

28 MAI 2020

ARRIVEE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : PLU – commission révision du PLU

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme, le déroulement de cette procédure et la nécessité de mettre en place la commission de révision du PLU qui respectera le principe de la représentation proportionnelle de chaque groupe des élus et aidera le Conseil Municipal dans cette démarche.

Sont reçues les candidatures suivantes, pour 12 sièges :

- Liste Agir durablement pour bien vivre ensemble : Jean-Paul Copin, Simon Lesur, Fanny Chrétien, Pierre Descatoire, Dominique Verbrugge, Pierre Dhinaut, Muriel Doudok, Annie Butruille, Philippe Pollet, Philippe Martin, Annie Monnier, Yves Fauquette.
- Liste Rassemblement Flinois : Noëllie Rapisarda, Christian Coulon.

Après vote et calcul de la représentation proportionnelle, la commission élue est composée comme suit, Mme le Maire étant la présidente de droit : Jean-Paul Copin, Simon Lesur, Fanny Chrétien, Pierre Descatoire, Dominique Verbrugge, Pierre Dhinaut, Muriel Doudok, Annie Butruille, Philippe Pollet, Philippe Martin, Noëllie Rapisarda, Christian Coulon.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire


Annie GOUPIL





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : désignation de représentants au sein d'établissements scolaires

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il y a nécessité de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein des établissements comme suit :

- Ecole primaire René Cassin : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Ecole maternelle Gérard Philipe : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Ecole Pierre Brossolette : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Ecole st Michel : 1 délégué à titre consultatif titulaire et 1 délégué suppléant
- Collège Jean Moulin : 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

Madame le Maire reçoit les candidatures suivantes :

Liste majorité :

- délégués écoles Titulaire : Carine Olejniczak
Suppléant : Dominique Verbrugge
- délégués collège Titulaire : Jean-Marie Tricot et Carine Olejniczak
Suppléant : Dominique Verbrugge

Liste Rassemblement Flinois :

- délégués écoles Titulaire : Christian Lannoy
Suppléant : Jean-Michel Zabinski
- délégués collège Titulaire : Christian Lannoy
Suppléant : Jean-Michel Zabinski



Après vote et à la majorité absolue (24 voix contre 5), sont élus délégués :

- aux écoles Titulaire : Carine Olejniczak
Suppléant : Dominique Verbrugghe
- au collège Titulaire : Jean-Marie Tricot et Carine Olejniczak
Suppléant : Dominique Verbrugghe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Annie SOUFFIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : représentants du Conseil – Musique Municipale

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de désigner 2 représentants au sein du Conseil d'Administration de la Musique Municipale.

Monsieur Philippe Martin, Madame Sylvie Lowys font acte de candidature pour la majorité et Mesdames Martine Montet-Warin et Noëllie Rapisarda pour la liste Rassemblement Flinois.

Après vote à main levée, Monsieur Philippe Martin et Madame Sylvie Lowys sont élus représentants à la Musique Municipale par 24 voix contre 5 pour Mesdames Martine Montet-Warin et Noëllie Rapisarda.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire


Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

Nombre de conseillers :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0

Objet : désignation de 2 délégués au comité inter associatif

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'existence du comité inter associatif et que dans ses statuts, il est prévu la présence de deux membres du Conseil Municipal dans le conseil d'administration. Il est également précisé qu'un de ces délégués sera désigné Président. Il s'agit donc pour le Conseil de nommer ces 2 délégués.

Madame le Maire fait appel à candidature.

Sont reçues les candidatures de : Jean-Marie Tricot, Christelle Lambert, Jean-Michel Zabinski et Christian Lannoy.

Après vote sont élus : Jean-Marie Tricot, Président (24 voix), Christelle Lambert (24 voix).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Annie GOUPIL

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI
28 MAI 2020
ARRIVEE



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : délégations au Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation à Madame Annie GOUPIL, Maire pour :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, sans limite, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, sans limite, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans toutes les conditions;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser, sans limite, les lignes de trésorerie ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire

Annie GOUPIL





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mai 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Dominique Verbrugge, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	29
	Présents :	29
	Excusé :	0
	Absent :	0



Objet : subdélégation au 1^{er} Adjoint

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2014 qui, à l'unanimité, lui donne délégation pour tous les points de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose de l'étendre à une subdélégation à Madame Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne subdélégation à Madame Annie Monnier, 1^{ère} Adjointe et en l'absence du Maire pour :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° fixer, sans limite, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° procéder, sans limite, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans toutes les conditions ;
- 16° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 18° donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° réaliser, sans limite, les lignes de trésorerie ;
- 21° exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;
- 22° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- 23° prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme,

Le Maire


Annie GOUPIL

